

Le regroupement familial : un regret de l'ex-président Giscard

Article rédigé par *Le salon Beige*, le 10 octobre 2018

Approchant de la fin de sa vie, l'ancien chef de l'Etat évoque ses regrets. Il ne parle pas (encore ?) de la loi Veil. Peut-être que cela viendra un jour. En attendant, il regrette le regroupement familial.

« Son grand regret, le regroupement familial, décidé par un simple décret de Jacques Chirac en 1976. (...) L'idée de faire venir les familles des immigrés paraissait, à l'époque, naturelle. Avec l'augmentation massive de l'immigration en provenance de pays musulmans, elle divise profondément. Raymond Barre, d'ailleurs, le suspendit pour trois ans, avant que le Conseil d'État annule cette décision au motif que le regroupement familial faisait désormais partie de principes généraux du droit.»

Valéry Giscard d'Estaing : «L'idée en soi était juste et généreuse (...) Mais elle a été mal appliquée, et j'ai eu le tort de ne pas plus surveiller l'application ; j'en ai donc la responsabilité (...) Nous visions le noyau familial tel que nous le connaissons et nous avons vu arriver des noyaux familiaux totalement différents.»